

Les aides financières à la pratique sportive*

	 SPORT AN ALRE**	  AIDES AUX LOISIRS SPORTIFS	 PASS SPORT 50€
Par qui ?	Ville d'Auray	CAF (Caisse d'Allocations Familiales) MSA (Mutualite sociale agricole)	État
Pour qui ?	Pour tous les Alréens à partir de l'âge de 3 ans	• Forfait passion (45€) de la CAF > de 4 à 20 ans révolus • Aide aux loisirs de la MSA de 3 à 18 ans révolus (sauf pour bébé nageur et bébé gym)	Pour les bénéficiaires : • De l'ARS : de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699€ • De l'AEEH : de 6 à 19 ans révolus • De l'AAH : de 16 à 30 ans révolus et les étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026
Comment en bénéficier ?	Selon le Quotient Familial (QF) (Coefficient CAF ou MSA inférieur ou égal à 914)	Selon le Quotient Familial (QF) vous recevrez un courrier de la CAF ou de la MSA si vous êtes bénéficiaire	Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles, un courrier électronique distinct sera envoyé pour chacun d'entre eux, contenant leur code pass Sport personnel.
Pour quelle activité ?	Pour une seule activité sportive soit sur le territoire alréen soit à proximité si l'activité n'est pas présente sur la commune	Pour une seule activité sportive, artistique ou culturelle	Pour une seule activité sportive
Comment l'utiliser ?	Remplissez la fiche navette avec le club de votre choix avant le 31/12/2026. L'aide attribuée est déduite du montant à régler	Présentez le courrier de la CAF ou MSA au club de votre choix	Entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 2026, présentez le code personnel au club de votre choix pour bénéficier d'une déduction. Plus d'infos sur : www.pass.sports.gouv.fr

* Aides de la Ville, de la CAF et de l'État cumulables pour une seule activité sportive, par an et par personne.
* * et après déduction de toutes autres aides pour la même activité

ET AUSSI : Pour les activités culturelles, une aide financière similaire, proposée par la Ville, existe : **CULTURE AN ALRE**
Aide non cumulable avec Sport An Alre, renseignements auprès du service Vie Associative, Espace Athéna (place du Gohlérez) • 02 97 24 48 15 • vie.associative@ville-auray.fr